

BRIN DE VARECH

2015-1



Bulletin de liaison de l'association « Le Bétey, plage boisée à sauvegarder »

Actualités

Une enquête publique a lieu depuis le 8 juin et jusqu'au 12 juillet, sur l'extension de la zone artisanale d'Andernos-les-bains. Allez donner votre avis...

Le site www.ecocitoyensdubassindarcachon.org vous donnera plus de renseignements sur le sujet.

Nous notons que le bois a été défriché avant l'annonce de l'enquête publique...

Nos actions en 2014-2015

Décembre 2014 : rencontre avec Eric Coignat adjoint au maire chargé des ports, du littoral et de la police sur les travaux de rénovation du port du Bétey

Janvier 2015 :

En novembre 2012, le préfet avait pris un arrêté autorisant la municipalité d'Andernos à défricher le bois de Matoucat au cas par cas c'est-à-dire lot par lot sans étude d'impact écologique...

Estimant que cet arrêté, pris au vu des documents fournis par la municipalité d'Andernos ne tenait pas compte de la réalité du terrain (il ne s'agissait pas de 10 hectares + 10 hectares + ... mais d'une surface de plus de 25 ha) et de ce fait était illégal, l'association avait en mars 2013 déposé un recours à l'amiable puis auprès du Tribunal Administratif.

Ce dernier, en mars 2015, a jugé que le terrain visé constituait un lot et devait faire, avant un éventuel défrichement, faire l'objet d'une étude d'impact écologique.

Jugement du Tribunal administratif de Bordeaux du 5 mars 2015 sur le défrichement au cas par cas de Matoucat sans étude d'impact environnemental : arrêté annulé

Article 1^{er} : L'arrêté du préfet d'Aquitaine en date du 15 novembre 2012 portant dispense d'étude d'impact pour le projet présenté par la commune d'Andernos-les-Bains et la décision du 4 mars 2013 rejetant le recours gracieux de l'association "Le Betey, plage boisée à sauvegarder" sont annulés.

Février 2015 : Participation à la Journée Mondiale des Zones Humides : rallye botanique à Matoucat

Vie du quartier :

Depuis septembre 2012, nous demandons à la municipalité d'étudier le passage en **zone trente** du quartier aux abords des écoles du Betey, de revoir l'éclairage urbain car les lampadaires éclairent le ciel, de mettre des toilettes sèches sur la plage du Betey (car les seules toilettes existantes sont fermées et /ou hors d'usage et **surtout** de replanter la plage du Bétey en petits chênes et jeunes pins. Nous proposons de fournir ces jeunes plants. L'ancienne municipalité avait oui à tout et n'avait rien fait... le changement de lampadaires devait être réalisé par le département

Or, lors de la fête des voisins samedi 6 juin 2015, au Betey, nous avons pu constater que nos lampadaires boules éclairaient toujours le ciel, qu'un chêne centenaire avait été rasé parmi les 14 situés dans le bois du Bétey, qu'un pin avait été scié sur la plage du Broustey près de la douche.... Le nombre des arbres diminue... La nouvelle municipalité ferait-elle subrepticement ce que l'ancienne avait annoncé ? L'abattage des arbres est parfois nécessaire... Attention, l'absence de replantations hivernales peut apparaître comme une volonté de laisser la situation se dégrader pour mieux agrandir le port ensuite.

L'association, lors de sa rencontre de décembre 2014 avec Eric Coignat adjoint au maire chargé des ports du littoral et de la police avait précisé sa demande d'aménagement du quartier du Bétey.

En avril 2015, l'association a écrit à la nouvelle municipalité pour renouveler sa demande. Elle n'a eu aucune réponse. Or la circulation a été revue puisque certaines avenues sont maintenant à sens unique. En effet, du Bétey, nous pouvons aller en ville « par les allées » mais nous devons revenir par la « grand-route » c'est-à-dire l'avenue de la République. La mise en zone 30 du Quartier aurait très bien pu être étudiée à cette occasion. Nous rappelons que la présence de deux écoles, les plages fréquentées par de nombreux enfants demandent à ce que les automobiles redoublent de vigilance. Or tous les riverains constatent que les automobiles ne respectent pas la loi (circulation limitée à 50 à l'heure en ville).

La gestion de la forêt landaise.

En avril 2015, avec l'association « Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon » nous visitons une forêt landaise gérée durablement. Au détour d'un chemin vicinal apparaît une longère basse aux volets rouge bordeaux. Deux chevaux paissent dans un pré. Avril pointe son nez, les fleurs explosent sur le bord du chemin. Les arbres n'ont pas encore mis leurs feuilles. Jacques Hazera a hérité d'une forêt dans les Landes non loin d'Hostens. Son but : exploiter durablement sa forêt. Il est également expert forestier et co-président de l'association Pro Sylva. Pour cette dernière, plus l'écosystème est en bonne santé, plus le bois est rentable. C'est une des réponses à la question : **Comment travailler pour la pérennité de la forêt landaise ?**

Il ne faut surtout pas considérer la forêt comme un champ d'arbres. Les coupes rases, l'emploi d'engrais, de pesticides sont à proscrire. De même il ne faut pas employer de jeunes plants nés en pépinière. La régénération se fait naturellement sur les parcelles : une coupe sélective, un temps long permettent d'obtenir un bois de qualité.

Bassin d'Arcachon : Scot- rappel du contexte

Face à un projet de SCOT qui élude le problème d'une population toujours croissante et ne propose que des centres commerciaux reliés par des voies rapides avec des terrains de sports et de loisirs, un étalement urbain au mépris du code de l'urbanisme , de la loi littoral et du respect de la faune et de la flore, nous demandons en accord avec les associations de commerçants, un moratoire de 5 ans sur les aménagements afin de permettre à chaque habitant de s'imprégnier de ce projet de Scot et d'être force de proposition dans l'aménagement de son territoire. Nous sommes contre la voie de contournement Biganos Lège et proposons soit un tram train, soit des navettes électriques et pensons que l'étalement urbain ou la construction de logements sociaux sur le site d'une ancienne décharge site abritant également une zone humide, constitue un affront et pour les personnes qui bénéficient de ce logement social et un déni des lois sur la protection de la nature

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion pour 2015 : nos victoires sont certes dues à notre obstination mais également à nos cotisations !

Enfin, nous confirmons la date de notre assemblée générale et d'une assemblée générale extraordinaire : le vendredi 4 septembre 2015 à 17 h 30 au siège de l'association, 14 avenue du Maréchal Leclerc 33510 Andernos-les-bains.

Clarisse Holik présidente

BULLETIN D'ADHESION 2015

A renvoyer à l'association 14 avenue du Maréchal Leclerc 33510 Andernos-les-bains

Nom et Prénom _____

Adresse _____

Tél fixe ou mobile

Adresse courriel

Le montant de l'adhésion est de 10 euros par membre et de 16 euros pour une famille

Adhésion individuelle _

Adhésion familiale _

Chèque

Espèces

A libeller à l'ordre de »Le Betey, plage boisée à sauvegarder »

Tout adhérent s'engage au vu des statuts et des règles de fonctionnement de l'association.

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. L'association « Le Betey, plage boisée à sauvegarder »ne cède en aucun cas les contacts de ses adhérents ou membres sympathisants.

